

“La réforme des titres et fonctions est un échec”

Chaque semaine, des milliers d'heures de cours sont annulées

La réforme des titres et fonctions, tout le monde la souhaitait et la jugeait absolument nécessaire depuis des dizaines d'années. Votée à l'unanimité en avril 2014, entrée en vigueur ce premier septembre, elle a pour objectif de remettre de l'ordre dans le recrutement des enseignants. De manière plus objective qu'auparavant, elle fixe les titres qui sont nécessaires et prioritaires pour enseigner un cours. Pour prendre un exemple concret, un prof diplômé en physique bénéficie d'un "titre requis" pour enseigner la physique, et sera prioritaire face à un biologiste, qui ne bénéficie que d'un "titre suffisant" pour enseigner ce cours. Le biologiste ne pourra ainsi enseigner la physique que s'il existe une pénurie avérée de profs bénéficiant d'un titre requis.

Mais voilà, bien ficelée sur papier, son application sur le terrain pose d'énormes problèmes. Les enseignants, les directions, les parents et aujourd'hui le réseau catholique (qui rassemble environ 60% des élèves du secondaire) dénoncent explicitement cette mise en œuvre, et pointent ses différentes failles.

1 La charge de travail pour les directions s'est accrue. Depuis la rentrée, ce sont les directions que l'on entend le plus, tant la réforme augmente leur charge de travail et réduit leur autonomie. Cette réforme leur demande en effet un travail administratif important, même si la ministre se montre compréhensive et a mis en place des mesures transitoires (voir ci-contre). Selon le décret, pour engager un enseignant ne bénéficiant que d'un titre suffisant, un directeur doit produire un "P.-V. de carence" qui atteste qu'il n'a pas pu trouver un prof ayant le titre requis. Le site Primoweb est là pour les aider, mais ce site connaît d'importants ratés depuis son lancement, même si des progrès ont été faits.

2 La gestion des équipes éducatives s'est complexifiée. "J'observe un fractionnement plus important des horaires des enseignants", note Etienne Michel, directeur général du Secrétariat de l'enseignement catholique (le Segec). Cela induit une déstructuration de

- Etienne Michel, patron de l'enseignement catholique, sort du bois et exige que le décret soit revu.

- Cette réforme connaît en effet des ratés que n'ignore pas la ministre Schyns.

- Les acteurs souhaitent cependant plus que des mesures transitoires.

20 000

ÉLÈVES PRIVÉS DE COURS
Début octobre, dans l'enseignement secondaire du réseau catholique, 20 000 élèves étaient chaque semaine privés de deux heures de cours en moyenne, faute de profs.

certaines équipes éducatives, une multiplication non voulue des enseignants à temps partiel, mais également de réelles difficultés pour remplacer un prof absent". Pour illustrer ces difficultés, Etienne Michel prend l'exemple d'un romaniste qui a le titre requis pour enseigner le français, et un titre suffisant pour enseigner l'histoire. Dans le passé, son titre lui permettait de donner indifféremment le français et l'histoire. Si ce romaniste part à la pension, il devra désormais être remplacé par deux enseignants. Un pour le français, un autre pour l'histoire. Le problème est que l'école risque de ne pas pouvoir donner à l'enseignant d'histoire un horaire complet. Ce dernier devra donc multiplier les écoles pour obtenir un temps plein, alors que le nombre de profs sera augmenté dans les établissements, occasionnant de réelles difficultés pour construire, sur cette base, un véritable projet d'établissement.

Bien ficelé sur papier, le décret connaît une mise en œuvre très difficile sur le terrain. Tant pour les directions, que pour les profs et les élèves.

3 Des enseignants dans le flou. La situation s'améliore pour les enseignants, mais elle reste difficile. Beaucoup d'entre eux ont dû attendre des clarifications de la part de l'administration pour savoir s'ils pouvaient donner certains cours. Certaines correspondances entre des matières et des titres n'avaient pas été pensées. De plus, des enseignants n'ont pas été payés dans les temps à la fin du mois de septembre.

L'administration semble cependant avoir fait le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus.

4 Des milliers d'élèves ont perdu des heures de cours. "Dans l'enseignement catholique", souligne encore Etienne Michel, "nous avons sensiblement plus de postes d'enseignement qui sont non pourvus que les dernières années. Une enquête des associations de directeurs a mis en exergue qu'au premier octobre, dans l'enseignement catholique secondaire, il y avait 2 035 heures qui n'étaient pas données par semaine, car non attribuées à cause des problèmes de recrutement. Cela voulait dire qu'il y avait une centaine d'enseignants qui n'étaient pas désignés, et qu'environ 20 000 élèves avaient deux heures d'étude par semaine à la place de deux heures de cours".

“Il faut rendre plus d'autonomie aux directions”

Les évolutions du décret “titres et fonctions” que souhaite l'enseignement catholique ne sont ni techniques, ni cosmétiques. Etienne Michel met désormais la pression sur la ministre de l'Education Marie-Martine Schyns (CDH) pour qu'elle revienne de manière plus fondamentale la réforme.

“Il faut prendre acte du fait qu'à ce stade, la mise en œuvre de ce décret est un échec. Nous attendons dès lors de l'autorité publique qu'elle fasse ce qu'il faut pour assouplir suffisamment cette réforme, car nous ne pouvons plus vivre, à l'avenir, une rentrée scolaire aussi difficile”, insiste le directeur général du Segec.

Offrir plus d'autonomie

Etienne Michel insiste donc pour qu'une autonomie plus grande soit rendue aux établissements au moment des recrutements.

“D'un point de vue technique, nous demandons que les titres suffisants soient assimilés le plus possible à des titres requis.” Dans les faits, cela voudrait donc dire que les directions, au moment d'engager un enseignant, pourraient choisir aussi bien entre des titres requis que des titres suffisants. *“Les directions pourraient donc engager plus*

facilement en fonction du contexte propre à leur école, et cela permettrait d'éviter les effets pervers qu'engendre actuellement la réforme.”

Refaire confiance

D'un point de vue plus global, la position du Segec rejoint celle exprimée par de nombreuses directions: il faut leur offrir plus d'autonomie, ainsi que le souhaite d'ailleurs le Pacte pour un enseignement d'excellence, rappellent tous les acteurs.

“L'enjeu politique derrière tout cela est que l'on puisse passer d'un rapport de méfiance et d'une volonté de contrôle a priori, à une logique de confiance à l'égard des acteurs. Ce que les directions vivent mal, c'est la nécessité de toujours devoir justifier leurs choix. Tout est contrôlé, tout est contrôlable, et cela paralyse tous processus. Il faut refaire confiance aux acteurs”, conclut Etienne Michel.

Ces demandes pourront-elles être suivies par les pouvoirs publics? Un groupe de travail planche en tout cas au cabinet de la ministre sur le statut des titres suffisants et des titres requis.

BdO

“Il faut faire plus confiance aux établissements.”

ETIENNE MICHEL

Directeur général du Segec, le Secrétariat général de l'enseignement catholique.

Quelques assouplissements

La ministre a écouté le terrain

Souplesse. Face aux problèmes rencontrés, il serait faux de dire que la ministre et son administration seraient restées les bras croisés. Au contraire, les contacts avec le terrain sont permanents. Ainsi, sans que la réforme ait pu être fondamentalement revue, des avancées ont été engendrées. A titre

d'exemples, les problèmes de paiement ont pour l'instant été réglés, et des formations qui n'avaient pas été prises en compte par le décret le sont désormais. De plus, l'ancienneté a été mieux prise en compte. La décision la plus importante prise pour aider le terrain reste néanmoins celle d'une mesure transitoire qui permet pour l'instant aux directions de pouvoir engager sans devoir se justifier des profs sans titres requis. Cela a permis de résoudre des situations délicates.